



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 69 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Date: 2026-02-04
no du dossier: LTB-L-076536-25

In the matter of: 54 CUTTS PRIVATE
OTTAWA ON K1T2X7

Between: Logement Communautaire d'Ottawa Locateur

et

Sandra Paultre Locataire

Logement Communautaire d'Ottawa (the 'Landlord') a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance déterminant que Sandra Paultre (la locataire) parce que la locataire n'a pas payé le loyer qu'elle doit.

Cette requête a été entendue par vidéoconférence le 27 janvier 2026.

Seule la locataire a assisté à l'audience.

À 9h47 du matin, le locateur n'était pas présent ni représenté à l'audience même si l'avis d'audience lui a été dûment signifié par la Commission. Aucune demande d'ajournement de l'audience ne figurait dans le dossier.

La Commission ordonne ce qui suit :

1. Puisque le locataire ne s'est pas présenté à l'audience pour défendre sa requête, je conclus que cette requête a été abandonnée.
2. La requête du locataire est rejetée.

4 février 2026

Vanessa Davies
Member, Landlord and Tenant Board

15 Grosvenor Street, Ground Floor
Toronto ON M7A 2G6

If you have any questions about this order, call 416-645-8080 or toll free at 1-888-332-3234